

Image not found or type unknown



PAS DE RTT ET 37 HEURES TRAVAILLEES

Par **gillesdominique**, le **24/05/2011** à **15:16**

Bonjour,

j'ai un contrat 37h(160,33) je suis agent de maîtrise et je dépend de la convention de la métallurgie. Je n'ai pas de jours de RTT prévu dans mon contrat, il me semble alors que les heures effectuées de 35 à 37h génèrent 25% de RTT à récupérer ce que contredit mon patron, qu'en est-il en réalité?

Merci de votre réponse.

Par **Paul PERUISSET**, le **24/05/2011** à **16:27**

Bonjour,

S'il s'agit de 37 heures de travail effectif, vous devez avoir 2 heures payées en HS ou en RTT.

Cordialement,

Paul PÉRUISSET